ART. UNIQUE N° AE7

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

SOUTENIR LE DANEMARK ET LE GROENLAND ET ŒUVRER EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

Nº AE7

présenté par M. Pahun

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« Souhaite le renforcement de la coopération européenne avec le Groenland, notamment dans les domaines diplomatique, économique, environnemental, scientifique et culturel ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à souhaiter le renforcement des relations entre l'Union Européenne et le Groenland.

En effet, avant d'envisager une coopération accrue en matière de défense, y compris l'envoi de troupes au Groenland, la priorité devrait être de renforcer nos liens diplomatiques avec ce territoire et de contribuer ainsi à l'apaisement de la situation.